

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 23 FEVRIER 2021

Membres : 23

Présents : 21

Votants : 22

Date convocation : 18 février 2021

Date affichage : 18 février 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne mardi 23 février 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck (arrivé à 19h20), VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, CHESNEL Michelle, BODIN Éric, HAY Xavier (arrivé à 19h), DESBONNES Chantal, DORE Myriam, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain.

Absents ayant donné pouvoir : CARLAT Céline (pouvoir à Yolande TANI)

Absents : BOURSIN Thomas

Observations sur le précédent compte rendu : concernant le classement Seveso du site GDE, il s'agit d'une réunion publique et non d'une enquête publique. Sur le temps de travail de l'agent, le temps de travail hebdomadaire est annoncé en centième de minutes soit 6.82^{ème} ce qui correspond à 6h49 mn.

Madame Myriam DORE a été nommée secrétaire de séance.

Madame la maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'aliénation d'un chemin dans la Zac Eole
Compétence Caen la mer pour le ramassage des déchets

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Le Gendarme Libois, référent de la commune de Castine en Plaine présente l'application de téléphonie mobile « panneau pocket ». Il s'agit d'une application complémentaire de « voisins vigilants » qui permet de prévenir des incivilités. L'adhésion pour la commune est de 100€ par an et gratuite pour les habitants souhaitant l'utiliser. Les déclarations d'incivilités sont anonymes pour les habitants. Il existe des thèmes sur l'application.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Madame la maire demande à chacun d'être vigilant par rapport au démarchage frauduleux d'un marchand : fraude à la carte bleue ou améliorations énergétiques notamment.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le 11 mars pour l'enquête publique sur le PPRM. Madame la maire l'a rencontré et a vu avec lui la création de la zone boisée et l'extension de cimetière prévus au PLU et en zone PPRM. Les horaires de garderie ont été rétablis suite à de nombreuses demandes de parents.

Une nouvelle organisation des repas de la cantine est mise en place pour la rentrée scolaire du 8 mars. Les enfants pourront de nouveau manger des repas chauds en cantine. Les travaux d'agrandissement de la cantine sur l'espace bibliothèque sont effectués pendant les vacances. De plus des parents s'engagent à accompagner les enfants sur le trajet école-cantine. La bibliothèque a de ce fait été déménagée rue du 11 novembre.

Le panneau rue Simone Veil a été posé

Une place de parking à Tilly, rue de la Toscane a été condamnée pour permettre une meilleure visibilité au stop. Les véhicules n'empiètent plus sur la zone piétonne suite à la pose de bordures.

Accidents rond-point de Tilly : madame la maire a rencontré un représentant du conseil départemental ainsi que le chef de la sécurité. Quelques propositions ont été évoquées : bandes rugueuses, végétalisation du rond-point ou des espaces verts aux abords de la maison.

La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le 8 mars 2021 à 18 heures.

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CIMETIERE

Madame Vivien est désignée comme représentante de la commune dans le groupe de travail cimetière à Caen la mer.

AVIS POUR L'INSTALLATION D'UN COMMERCANT AMBULANT

Sur Tilly la Campagne.

Demande d'un primeur « Au plaisir des saisons » pour s'installer le mercredi par quinzaine de 15 h 30 à 17h à Tilly la Campagne. Commande possible sur internet.

Le conseil municipal émet un avis favorable

IMPLANTATION ANTENNE RELAI

Une déclaration préalable a été reçue en mairie par la société TDF pour la construction d'un mât de téléphonie mobile.

Ce projet avait déjà fait l'objet de demande qui avait été refusée.

Aujourd'hui le dossier est en attente de pièces complémentaires.

Après contact avec l'association Areu de Rocquancourt, il s'avère que la société n'a pas transmis le dossier d'information préalable au dépôt (DIM). Il s'agit d'une obligation d'information mais cela ne peut constituer un motif de refus de la construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable au projet d'implantation déposé par la société TDF aux motifs suivants :

- La non information préalable de la commune sur les aspects du projet
- Concernant la santé publique, aucune information ne nous a été communiquée sur un risque possible pouvant porter atteinte aux personnes qui vivent à proximité

DEMANDES DE SUBVENTION

Délibération du conseil municipal dans le cadre d'un contrat

Objet : Construction d'une médiathèque sur la commune déléguée de Rocquancourt.

Madame la Maire présente des devis estimatifs concernant la construction d'une médiathèque sur la commune déléguée de Rocquancourt.

Le montant total des travaux s'élève à 420 000 € HT soit 504 000 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE la conclusion d'un contrat de 4 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2021 à 2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

AUTORISE la Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération du conseil municipal dans le cadre d'une subvention DRAC

Objet : Construction d'une médiathèque sur la commune déléguée de Rocquancourt.

Madame le Maire présente des devis estimatifs concernant la construction d'une médiathèque sur la commune déléguée de Rocquancourt.

Le montant total des travaux s'élève à 420 000 € HT soit 504 000 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), portant sur la période de 2021 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

STATIONNEMENT CAMPING-CARS ET CARAVANES

Madame la maire demande au conseil municipal s'il est favorable à la prise d'un arrêté interdisant le stationnement des caravanes et des camping-cars sur la commune. Cela permettrait à la gendarmerie de verbaliser les contrevenants, et/ou la saisie des véhicules si les occupants restent stationnés

Sur Rocquancourt l'interdiction de stationner serait au niveau du parking du stade et aux abords du city stade. Sur Hubert-Folie aux abords du city-stade et rue des charmilles.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

DELIBERATION SUR LA SEMAINE SCOLAIRE

En 2015, une délibération a été prise par le conseil municipal pour permettre le retour de l'école sur 4 jours par semaine. Il s'agit d'une dérogation dans la mesure où la semaine scolaire est répartie sur 4.5 jours.

Le conseil municipal doit prendre la décision, et le conseil d'école émet un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une abstention, décide de maintenir la semaine d'école sur 4 jours.

POINT TRAVAUX

Travaux cantine : le mur entre l'actuelle bibliothèque et la cantine va être cassé pour extension de la cantine. Les travaux commencent mercredi 24 février. Les portes entre les deux espaces seront posées aux prochaines vacances.

Ecole : les bungalows seront posés le 10 mars. Leur coût est pris en charge par l'assurance jusqu'à la construction de la salle des fêtes. Ils serviront de salle de motricité et permettront aux enfants d'être à l'abri en cas d'intempéries.

Médiathèque : le coût est de 420 000 €. Les prestations proposées par l'architecte seront revues pour baisser les coûts. Nouvelle salle des fêtes : une rencontre entre l'assistant au maître d'ouvrage et l'architecte est prévue en mars.

City stade : le dossier fera l'objet d'une déclaration préalable. Arc en terre prépare le DCE pour la consultation des entreprises.

POINT FINANCES

Le compte de la commune est de 1 300 000 € au 31 décembre 2020

Le montant des emprunts à rembourser est de 377 000 €

En tenant compte des apports et des subventions, ainsi que des indemnités d'assurance les constructions de la médiathèque et de la salle des fêtes pourrait se faire sans emprunt et la trésorerie de la commune serait de 500 000 €

La commission budget se réunira le 22 mars à 19 h et le vote du budget est prévu le 8 avril en conseil municipal.

POINT ANIMATION

Madame Vivien fait part des activités à venir :

Construction de la plus belle cabane aux oiseaux du 19 février au 20 mars

Concours du plus beau dessin du 15 au 26 mars

ALIENATION CHEMIN ZAC EOLE

La Shema, aménageur de la Zac Eole est chargée de la vente d'un terrain. Ce terrain se trouve en partie sur l'ancien chemin d'Hubert-Folie qui relie Soliers à Ifs Bras, sachant que la Shema est propriétaire riverain du chemin. Une délibération a été prise en 2014 autorisant le maire à aliéner ce chemin mais la délibération ne permettait pas au maire de signer l'acte de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire :

- A aliéner les terrains
- A signer les actes notariés
- Précise que la cession se fait à titre gratuit du chemin
- Les frais d'acte sont à la charge de la Shema, aménageur de la zac eole

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

A compter du 1^{er} avril, la collecte des ordures ménagères est prise en charge par Caen la Mer. Contrairement à ce qui était prévu, les jours de collectes changent. Afin que chaque habitant soit informé, un calendrier de ramassage sera distribué dans les foyers par Caen la Mer. Les sacs transparents pourront être utilisés par les habitants pour écouler leurs stocks. Par la suite les sacs noirs seront utilisés. Les cartons bruns seront de nouveau collectés si pliés. L'accès aux déchetteries sera lissé pour tous les habitants de Castine-en-Plaine. La présence de la benne à déchets verts est maintenue avec, peut-être un rajout sur Tilly.

Madame Sueur évoque la possibilité d'avoir une borne à textile sur le territoire de Tilly.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Tani remercie pour la place de stationnement supprimée rue de la toscane.

Madame Jacques demande que soit rajouté le nom d'Hubert-Folie sur les panneaux routiers. Réponse de Monsieur Mathon : le nom d'Hubert-Folie figure déjà sur les panneaux.

Rue de l'église la vitesse

Madame Sueur remercie les élus qui sont intervenus au service de restauration.

Monsieur Robert remercie Monsieur Maunoury pour son efficacité pour les travaux d'agrandissement de la cantine.

Monsieur Maunoury précise que les travaux de l'école sont terminés.

Des fouilles ont lieu sur Tilly avant les travaux d'aménagement du lotissement.

Monsieur Mathon remercie Monsieur Maunoury pour la solution trouvée concernant la réparation des cloches de l'église d'Hubert-Folie. Il fait remarquer que la journée de déménagement de la bibliothèque a été une journée montrant la cohésion entre les élus présents.

Madame Vivien remercie les personnes qui ont participé au transfert de la bibliothèque.

Madame Bouchard remercie les adjoints pour leur présence et leur réactivité.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 23 mars 2021. La réunion adjoint le 16 mars.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.